

PLAN D'AFFECTATION DE LA LOCALITÉ DE PAMPIGNY
PLAN D'ENSEMBLE

Approuvé par la Municipalité
Hautemorges, le 11 décembre 2023
La Syndique Le secrétaire

Soumis à l'enquête publique
du 13 décembre 2023 au 27 janvier 2024
La Syndique Le secrétaire

Adopté par le Conseil communal
Hautemorges, le 17 novembre 2025
Le Président Le secrétaire

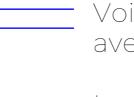
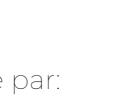
Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Projet établi par le bureau:
atelier MOPA sàrl
en collaboration avec le bureau d'étude spécialisée
Ecoscan SA
ingénierie environnement
Version du: 29.09.2025

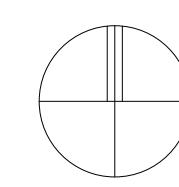
LÉGENDE

 Périmètre du plan de détail du village
ZONE À BÂTIR / 15 LAT
Zone centrale B 15 LAT
Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
Zone mixte 15 LAT
Zone d'activités économiques 15 LAT
Zone affectée à des besoins publics B 15 LAT
Zone de verdure 15 LAT
Zone ferroviaire 15 LAT
ZONE DE NON BÂTIR / 16 et 17 LAT
Zone agricole 16 LAT
Zone des eaux 17 LAT
AUTRES ZONES / 18 LAT
Zone de desserte 18 LAT
Zone ferroviaire 18 LAT
Aire forestière 18 LAT
Limites forestières statiques selon délimitation du 25 mars 2025
AUTRES AFFECTATIONS
 Périmètres des plans d'affectation légalisés
 Périmètres des plans superposés

RECENSEMENT ARCHITECTURAL	SECTEURS ET OBJETS DE PROTECTION
 objets notés 3	 Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT
 objets notés 4	 Espaces réservés aux eaux
	 Voies de communication historiques avec substance
	 Inventaire des chemins pédestres
	 Régions archéologiques / n° d'identification

Plan établi sur la base cadastrale du 02 juin 2020 fourni par:
Mosini et Cavelier SA
Géomètres officiels
1147 Montreicher

certifié conforme selon l'art 15 RLAT par l'ingénieur géomètre
breveté, le



ÉCHELLE PLAN 1:5'000

